Soixantième année. - N ° 179 A Vendredi 18 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2448

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Jugement d'ouverture

Date : 3 septembre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
984 256 172 RCS Salon de Provence.
GL FOOD 13.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : la prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. ;- ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe..
Adresse : 98, boulevard de l'Europe, Amonburo, 13127 Vitrolles.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2026, désignant liquidateur SCP Br et Associes Prise en la Personne de Me Laura Bes 7 rue Joseph d'Arbaud 13097 Aix-en-Provence. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.